

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01086

Numéro SIREN : 532 088 358

Nom ou dénomination : A&C FC

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2018 sous le numéro de dépôt 27968

A&C FC

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A&C FC, Société à responsabilité limitée, en Société par actions simplifiée

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A&C FC, Société à responsabilité limitée, en Société par actions simplifiée

A&C FC

SARL au capital de 20 000 €
21 avenue Edouard Belin
92500 RUEIL MALMAISON

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique de la SARL A&C FC en date du 14 Mars 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation
- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 1 639 704 €, dont 104 205 € au titre du résultat de l'exercice, et un capital social s'élevant à 20 000 € ;
- Les principaux éléments composant l'actif de la société comprennent des éléments de trésorerie.
- Les principaux éléments composant le passif de la société comprennent des capitaux propres; aucun endettement financier significatif n'est à noter.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Le commissaire aux comptes et le commissaire à la transformation

Saint Honoré BK&A

Membre de Saint-Honoré Partenaires


Xavier GROSDIN